

Bulletin municipal

Octobre 2020



AUTHUME

- 9 octobre ;

Sortie en forêt

- 11 octobre :

Horaires d'hiver
déchetterie

- 9-13 octobre ;

Accueil mairie
fermé

- 7 novembre :

Réception des
commandes de
vins

Mot du maire

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Nous devons continuer de vivre désormais avec précautions. Le virus a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous. Mais il est impératif que nous restions actifs !

Notre école s'est adaptée et les enfants sont heureux de pouvoir se retrouver au quotidien. Les associations ont pu reprendre elles aussi leurs activités sportives à la Salle Polyvalente et culturelles au Foyer Rural. Nous les accompagnons de notre mieux en multipliant les interventions de désinfection des locaux.

Le tilleul situé en bas de la rue du Chemin Blanc présente depuis plusieurs années des signes de dépérissement. Comme il est placé en bord de route et de chemin piéton, les élus ont souhaité en savoir plus sur son état de santé. Un service de l'ONF spécialisé est venu sur place et a rendu son avis de façon très détaillée. La conclusion du rapport tient en une phrase : " L'arbre est à enlever dès que possible en raison d'une altération active du collet." Nous sommes dans l'attente de devis.

Décidément 2020 est une drôle d'année ...

Grégory Soldavini

Mairie d'Authume

Tel 03 84 82 29 70
Fax 09 70 63 17 11
mairie@authume.fr
www.authume.fr

Lundi, Mercredi,
16 h à 19 h
Mardi, Jeudi
10 h 30 à 12 h
Vendredi 16 h à 18 h



➔ **Conseil municipal du 7 septembre**

- Daniel Petry, adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour une maîtrise d'œuvre concernant **l'aménagement de la rue de Chatenois et de la rue des Ecus**. 5 bureaux d'études ont répondu (ABCD – BOUDIER et BEREST - BOUHAND et BE VR – JDBE – PMM). Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir JDBE (taux de rémunération de 3,90 %).

- Consultation aussi pour des **travaux de voirie sur diverses rues de la commune**.

4 entreprises ont répondu : COLAS SJE – EUROVIA – JC BONNEFOY – ROGER MARTIN.

Après étude, le Conseil, à l'unanimité, choisi EUROVIA pour un montant H.T. de travaux de 60 500 €.

- Le Conseil Communautaire de la CAGD a validé la création de 10 commissions de travail intercommunales.

Les élus représentant notre commune sont :

1 - Aménagement, urbanisme, habitat : **Daniel PETRY**

2 - Développement économique, CTEI, commerce, économie sociale et solidaire : **Jean-David THOMAS**.

3 - Affaires générales : **Patrick VUITTON**

4 - Enfance, jeunesse : **Elodie MONIOTTE**

5 - Transition écologique, biodiversité, déchets et environnement : **Jean-David THOMAS**

6 – Services aux Communes, coopérations interterritoriales, commande publique : **Patrick VUITTON**

7 – Mobilité : **Grégory SOLDAVINI**

8 – Attractivité du territoire, tourisme, politiques contractuelles sports, politique de la ville : **Laurent MARIK**

9 – Travaux, eau et assainissement, bâtiments : **Charles CASSARD**

10 – Actions culturelles, événementiel et vie associative : **Giselle BIASOTTO-MOTTE**.

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes d'une convention portant sur les études et les travaux nécessaires à **l'aménagement d'un carrefour giratoire** à l'intersection de la sortie de l'autoroute A36, de la route départementale n° 475 et de la voie communale dite « rue du Château » sur la commune d'AUTHUME.

La maîtrise d'ouvrage des études et des travaux sera assurée par le Département du Jura.

Département du Jura : 312 500 € (taux de participation de 50 %)

CA du Grand Dole : 156 250 € (taux de participation de 25 %)

Société APRR : 156 250 € (taux de participation de 25 %)

- **Madame Béatrice MONTRAVERS souhaite vendre à la Commune un terrain d'environ 2 080 m²** issu d'une plus grande parcelle lui appartenant, située près du lavoir, rue de la Bretenièrre. Ceci au prix de 70 € du m². Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, refuse cette proposition et invite monsieur le Maire à transmettre une offre d'achat de la totalité de la parcelle au prix de 35 € le m².

- **Projet de mise en place d'un dispositif d'alerte à la population** afin d'informer en temps réel les habitants pour : coupures d'eau ou d'électricité, alertes sanitaires, progression des chantiers de voiries, manifestations, etc ... Micheline DANCER proposera différents dispositifs qui seront discutés.

- **Appel à projets BFC « village du futur »** : Il s'agit de faire émerger et de mettre en œuvre des projets de petites communes rurales, en partant des aspirations locales, dans une logique participative avec les habitants. Authume présentera un dossier pour participer à cette initiative de la Région.

Nous publions dans les bulletins une synthèse des Conseils municipaux.

Si vous souhaitez lire l'original, l'officiel, reportez-vous aux tableaux d'affichage de la mairie ou au site authume.fr.

➔ **Le Salon Vin et chocolat 2020 s'adapte ...**

Dans le contexte sanitaire actuel nous avons dû, avec regrets, renoncer à l'organisation de notre traditionnel Salon Vin et Chocolat. Toutefois nous distribuerons dans vos boîtes aux lettres ces jours-ci des bons de commande des différents exposants présents habituellement au Salon. Vous pourrez réceptionner vos commandes auprès d'eux à la **salle polyvalente le samedi 7 novembre entre 14h et 17h, dans le respect des mesures barrières**.

➔ Travaux

- Les travaux de renforcement basse tension

programmés par le SIDEC sont entamés.

Ils sont programmés pour 9 semaines, de nouveaux mats d'éclairage seront installés dans un deuxième temps.

Plus tard les voiries seront rénovées (voir décision du Conseil municipal)

Des fermetures de circulation sont prévues pendant le mois d'octobre. Merci d'être patients !

- A la fin du mois des travaux **d'accessibilité à l'église** auront lieu.



➔ Déchetterie de Brevans

à partir du 11 octobre les horaires d'hiver seront appliqués soit :

ouverture du lundi au samedi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45

➔ Vendredi 9 octobre tous en forêt

Découverte avec l'ONF de nos bois communaux et de leur gestion.

La visite prévue le 25 septembre n'a pu avoir lieu, elle est reportée au 9 octobre

Rendez-vous à l'entrée du bois des Ruppes avant le pont de chemin de fer à 13 h 30.

➔ L'accueil de la mairie

sera fermé du 9 au 13 octobre inclus.

➔ Sécheresse et catastrophe naturelle

Vous avez constaté des dégâts dus à la sécheresse sur votre habitation, vous pouvez faire une déclaration en mairie. Ceci en vue d'une demande de classement de la commune en catastrophe naturelle.

➔ La traditionnelle vente de brioches

est annulée en cause, les consignes sanitaires ...

➔ Gratuit et efficace ... Le conciliateur de justice

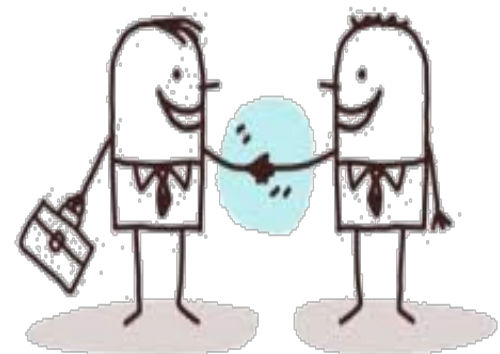
Il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen etc ...),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatif à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire),
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales,
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).



Pour notre secteur, le conciliateur est : M. BRIGANDET Jacques Tel : 07 82 95 90 03

➔ A l'Ecole Jean Moulin

Dans notre école...

En arrivant dans la cour, nous disons « Bonjour » aux enseignantes. En entrant dans notre classe, chacun doit penser à se laver les mains. Nous écoutons un passage d'une histoire pour nous détendre et puis nous commençons à travailler. Ensuite, c'est l'heure de la récréation ! Nous jouons toujours aussi bien avec les copains et les copines.

Nous pratiquons du sport trois jours par semaine. Vive le sport !

C'est la meilleure école du monde.

Les élèves de CE2/CM1/CM2



➔ **Pendant les vacances de Toussaint l'ALSH recevra vos enfants**

Inscriptions :

03 84 72 27 80

[alsh.nord-
authume@grand-dole.f](mailto:alsh.nord-authume@grand-dole.f)

➔ **Cartes Jeunes offertes par la commune**

Une trentaine de jeunes a demandé une carte. Il reste quelques personnes qui n'ont pas retiré la leur.

➔ **Le recensement des jeunes de 16 ans**

Ceux qui sont nés en octobre 2004 sont concernés. Ils doivent se présenter en mairie.

Etat Civil

Décès

Madame Nicole GAVIGNET épouse GUYON
à Besançon le 31 août